



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 20 juin 2023 à 19h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers Richard Allard et Jean-François Robillard sont absent pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2023-250

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 400, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la démolition et la construction d'un bâtiment commercial au 400, boulevard de Sainte-Adèle a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'une épicerie de la bannière « Maxi »;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone ZC.2-001, laquelle exige un minimum de 2 étages pour les nouvelles constructions, une marge avant minimale de 10 mètres, un front bâti sur rue de 60%, une superficie d'implantation au sol minimale de 25%, 40% d'ouvertures sur la façade principale et aucun empiètement des cases de stationnement dans la cour avant;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et que des efforts ont été faits par le promoteur pour amenuiser l'impact des éléments dérogatoires, qui sont acceptables;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, puisqu'il répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-078 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial d'un étage, ayant un front bâti sur rue de 28%, une marge avant minimale de 6 mètres, une superficie d'occupation au sol minimale de 21%, 20% d'ouvertures sur la façade principale et un empiètement de 60 cm de l'aire de stationnement dans la cour avant, le tout, aux conditions suivantes :

Copie authentifiée :

2023-06-21

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et
archiviste



Ville de
Sainte-Adèle

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

DE fixer au 3 juillet 2023, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18h30.

Copie authentifiée :

2023-06-21

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et
archiviste